

Questions/réponses à propos de la vaccination antirabique

C'est quoi la rage?

Il s'agit d'une encéphalite virale TOUJOURS MORTELLE qui se transmet par morsure, griffure ou léchage d'une plaie ou d'une muqueuse, et touche tous les animaux à sang chaud y compris l'homme. Elle est transmise à l'homme majoritairement par des chiens et accessoirement par des chauve-souris. Elle tue au moins 50 000 personnes par an dans le monde (déclarations officielles probablement en dessous de la réalité), en majorité des enfants plus exposés aux morsures.

Y-a-t-il de la rage en France?

En France le dernier cas autochtone humain remonte à 1924. Néanmoins, plusieurs personnes meurent chaque année de la rage en France après avoir contracté la maladie à l'étranger.

La France a été déclarée officiellement indemne de rage en 2001, même si quelques cas rares de rage vulpine (renard) dans l'Est de la France et quelques cas de rage sur les chauve-souris persistent. La France a perdu son statut indemne de rage en 2008 suite à l'importation illégale d'un chien enragé en provenance du Maroc, qui a transmis la rage à plusieurs chiens français. Le statut indemne a été recouvré en 2010 suite à l'absence de nouveaux cas autochtones pendant deux ans.

Le risque d'apparition de la rage en France résulte donc presque uniquement de l'inconscience et de la bêtise des voyageurs qui introduisent illégalement des animaux au statut sanitaire inconnu en provenance de pays touchés par la rage (Afrique, Asie, pays de l'Est, Amérique centrale et Amérique du Sud).

Les pays du Maghreb sont les plus à risque pour la France en raison de la proximité et la facilité des déplacements, et la rareté des contrôles routiers et maritimes ciblés sur les animaux.

Le dernier cas de rage importé en France remonte à mai 2015 dans la Loire : un bull terrier importé illégalement des pays de l'Est, placé en quarantaine en France et emmené en voyage en Algérie pendant sa quarantaine par son propriétaire irresponsable malgré l'interdiction de déplacement.

Le précédent cas de rage importé en France remontait à octobre 2013 dans le Val d'Oise : un chaton de 2 mois importé illégalement du Maroc.

Celui d'avant en août 2011 concernait un chiot marocain de 3 mois importé illégalement en Vendée. Et celui encore d'avant en novembre 2008 concernait un chiot ramassé sur une aire d'autoroute espagnole et ramené illégalement en Isère. Le chiot venait en fait du Maroc où il avait contracté la rage.

La vaccination antirabique est-elle efficace?

Comme toutes les vaccinations elle n'est pas fiable à 100% pour une injection unique. Néanmoins il s'agit d'un vaccin efficace et le protocole vaccinal utilisé en France sur les carnivores domestiques permet une efficacité maximale (primo-vaccination à partir de l'âge de 12 semaines valable au bout de 21 jours et pendant 1 an, puis rappels dont la durée de validité est fixée par le fabricant : un an ou trois ans selon le vaccin utilisé).

Quel est l'intérêt de vacciner les chiens?

La rage se transmet à l'homme principalement par des morsures de chiens eux-même contaminés par les animaux sauvages. La transmission directe de l'animal sauvage à l'homme est très rare. C'est pourquoi le fait d'empêcher les chiens de contracter la rage en les vaccinant permet de protéger l'homme efficacement.

La vaccination humaine contre la rage est possible mais elle est coûteuse et n'est pas exempte de risques, c'est pourquoi elle n'est pratiquée que sur les personnes particulièrement exposées au risque de rage (vétérinaires, inspecteurs des animaux aux frontières...), ainsi que sur les personnes potentiellement contaminées par un animal enragé.

En France l'origine sauvage de la rage était essentiellement vulpine (renard), et l'éradication de la maladie a été obtenue en vaccinant les renard par voie orale avec des appâts. La politique précédente d'éradication des renards avait été totalement inefficace.

En Guyane existe une problématique particulière liée aux chauves-souris hématophages.

La vaccination antirabique est-elle obligatoire en France?

Non. La vaccination antirabique n'est obligatoire en France que dans 3 situations :

- pour voyager dans l'Union Européenne et à l'étranger
- pour les chiens de première et deuxième catégorie
- dans les départements de la Guyane et Mayotte.

L'obligation de vacciner contre la rage les lévriers engagés dans les courses publiques a été abrogée le 13 avril 2007.

Néanmoins, tout responsable d'un lieu recevant des chiens peut exiger cette vaccination dans son règlement intérieur : expositions canines, concours, manifestations canines, clubs canins, pensions canines, camping...

C'est le cas pour les club de travail et sociétés de course de lévriers qui, pour la plupart, exigent la vaccination antirabique dans leur règlement intérieur pour les entraînements et les compétitions.

La vaccination antirabique est-elle utile en France?

Oui.

Les autres vaccinations du chien (maladie de carré, hépatite contagieuse, parvovirose, toux du chenil, leptospirose...) n'ont jamais été obligatoires et ne le seront jamais, pourtant il ne vous viendrait pas à l'idée de ne pas vacciner vos chiens pour les protéger contre ces maladies graves.

Le fait de vacciner contre la rage protège la vie de vos chiens et surtout la vôtre et celle de vos proches.

On n'est jamais à l'abri de la bêtise et de l'irresponsabilité de son voisin ou de ses amis recueillant un chien ou un chat sur leur lieu de vacances à l'étranger, ou d'un propriétaire de lévriers venant fièrement présenter sur votre cynodrome son nouveau sloughi fraîchement (et illégalement) importé du Maghreb!

Si l'animal importé se révèle enragé et que votre chien est contaminé (la définition de contamination par les autorités sanitaires étant très large par principe de précaution : il s'agit de 2 animaux se trouvant au même endroit au même moment), non seulement il risque de contracter la rage et de transmettre cette maladie mortelle à vous et votre famille, mais de plus il sera obligatoirement euthanasié par les autorités sanitaires s'il n'est pas vacciné, même s'il n'est pas malade.

Par contre si votre chien était valablement vacciné contre la rage au moment de la contamination, il ne sera pas euthanasié à condition d'avoir reçu un rappel dans les 48 heures suivant la confirmation de laboratoire du chien qui l'a contaminé.

Par ailleurs, la primo-vaccination n'est valable qu'au bout de 21 jours. Donc si vous avez besoin de la vaccination antirabique pour voyager ou vous rendre à une manifestation ou dans un camping et que vous ne vous y prenez pas 3 semaines à l'avance, ça sera trop tard et votre projet devra être annulé.

De plus si vous devez vacciner en catastrophe votre lévrier pour l'engager dans une course où la vaccination antirabique est exigée, il risque une baisse de forme liée à la vaccination alors qu'il

aurait justement besoin d'être au summum de ses capacités.

Vacciner régulièrement votre chien contre la rage c'est donc protéger votre vie et celle de vos proches, protéger la vie de votre chien, et vous mettre à l'abri de désagréments en cas de projet de dernière minute.

Quel document officiel atteste de la vaccination antirabique?

Il s'agit du passeport européen pour animaux de compagnie. La vaccination antirabique n'est officiellement valable que si elle est attestée par le vétérinaire sur ce passeport unique et numéroté, et que l'animal est identifié par puce ou tatouage lisibles. Le passeport est délivré par le vétérinaire lors de la vaccination ; il est le plus souvent payant (environ 15 euros).

Attention, un tatouage pratiqué après le 3 juillet 2011 n'est valable qu'en France et le passeport ne peut donc pas être utilisé pour voyager dans l'Union Européenne. Préférez donc la puce quand vous devez faire identifier votre chien.

Quelle est la durée de validité de la vaccination antirabique en France?

Jusqu'en 2008 la durée de validité de la vaccination antirabique était fixée réglementairement à 1 an en France. Depuis l'arrêté du 10 octobre 2008, seule la durée de validité de la primo-vaccination est fixée réglementairement à 1 an, et la durée de validité des rappels est fixée par le fabricant du vaccin agréé. A ce jour tous les vaccins commercialisés en France ont une durée de validité de 1 an fixée par le fabricant, sauf le RABISIN monovalent de Merial, dont les rappels ont désormais une durée de validité de 3 ans (la durée de validité de la primo-vaccination étant toujours de 1 an y compris avec le RABISIN).

Pourquoi un chien mordeur doit avoir une surveillance "chiens mordeurs" de 15 jours?

Ceci permet de garantir que la personne mordue n'a pas pu attraper la rage.

En effet, si un chien peut rester porteur de la maladie un certain temps sans la déclarer, à partir du moment où il tombe malade, le délai entre l'excrétion salivaire du virus et la mort de l'animal n'excède pas 15 jours. Donc si dans les 15 jours suivant la morsure le chien mordeur ne présente aucun symptôme de rage, il n'a pas pu contaminer la personne au moment de la morsure.

Cette surveillance s'impose également aux chiens vaccinés contre la rage, car la vaccination n'est jamais fiable à 100% et un chien vacciné peut malgré tout développer la maladie (notamment s'il a été contaminé avant la vaccination ou s'il a été vacciné trop jeune).

Par ailleurs tout chien ayant mordu une personne doit subir une évaluation comportementale pendant la période de surveillance "chiens mordeurs" afin d'évaluer sa dangerosité et le risque de récurrence.

Quelles sont les précautions à prendre pour ne pas attraper la rage quand on voyage dans un pays où la rage est présente?

Ne pas toucher les animaux en particulier les chiens et chats. Ne pas ramener illégalement en France des chiens ou des chats ou tout autre animal.

Mis à jour en mars 2016